



**INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE 2018 DE GENEURO SA**

Par la présente, nous invitons les actionnaires de notre société à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 24 mai 2018, à 14h30, au siège de la société, 3, chemin du Pré-Fleuri, CH-1228 Plan-les-Ouates, Genève – Suisse.

**ORDRE DU JOUR**

**1 Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2017**

Le Conseil d'administration propose d'approuver les comptes annuels, les comptes de groupe et le rapport annuel de l'exercice 2017.

**2 Emploi du résultat du bilan**

Le Conseil d'administration propose de reporter à nouveau la perte de EUR 46 335 779 résultant du bilan.

**3 Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction**

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction.

**4 Rémunérations**

**4.1 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération**

Le Conseil d'administration propose d'accepter le Rapport de rémunération de l'exercice 2017 (vote consultatif).

**4.2 Approbations Annuelles Standard**

**4.2.1 Vote sur la rémunération maximale globale des membres du Conseil d'administration de l'Assemblée générale ordinaire 2018 à l'Assemblée générale ordinaire 2019**

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale maximale (incluant les charges sociales afférentes) de EUR 185 000 de l'Assemblée générale ordinaire 2018 (approuvant les comptes de l'exercice 2017) jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019 (approuvant les comptes de l'exercice 2018).

**4.2.2 Vote sur la rémunération maximale globale des membres de la Direction pour l'exercice 2019**

**(a) Rémunération fixe**

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale maximale fixe (incluant les charges sociales et cotisations au fonds de pension afférentes) de EUR 2 900 000 pour l'exercice 2019.

**(b) Rémunération variable**

Le Conseil d'administration propose d'approuver une rémunération globale maximale variable (incluant les charges sociales) de EUR 2 900 000 pour l'exercice 2019.

**5 Réélection des membres du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement :

- M. Jesús Martin-Garcia,
- M. Marc Bonneville,
- M. Giacomo Di Nepi,
- M. Michel Dubois,
- M. Eric Falcand,
- M. Gordon Selby Francis,
- M. Christophe Guichard et
- M. Jean-Jacques Laborde,

chacun pour un nouveau mandat jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**6 Réélection du Président du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration propose de réélire Monsieur Jesús Martin-Garcia comme Président du Conseil d'administration jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**7 Réélection des membres du Comité de Rémunération**

Le Conseil d'administration propose de réélire individuellement :

- M. Jean-Jacques Laborde,
- M. Giacomo Di Nepi et
- M. Christophe Guichard,

chacun pour un nouveau mandat jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**8 Réélection de l'organe de révision**

Le Conseil d'administration propose de réélire PricewaterhouseCoopers SA, succursale de Genève, avenue Giuseppe-Motta 50, 1201 Genève, comme organe de révision pour l'exercice 2018.

**9 Election du Représentant indépendant**

Le Conseil d'administration propose de réélire l'Etude GAMPERT et DEMIERRE-MORAND – 19, rue du Général-Dufour – Case Postale 5326 - 1211 Genève 11, comme Représentant indépendant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

**10 Capital-actions autorisé (article 5bis des statuts)**

Pour remplacer le capital autorisé qui a expiré le 16 avril 2018, le Conseil d'administration propose un nouvel article 5 bis des statuts comme suit :

*Le conseil d'administration est autorisé, dans un délai de deux (2) ans, à augmenter le capital-actions de la société d'un montant maximum de trois cent soixante-six mille quatre cent cinquante-deux francs nonante-cinq centimes (Fr. 366 452.95) par l'émission d'au maximum sept millions trois cent vingt-neuf*

*mille cinquante-neuf (7329059) nouvelles actions au porteur, d'une valeur nominale de cinq centimes (Fr. 0.05) chacune, entièrement libérées.*

*Le conseil d'administration peut procéder à l'augmentation du capital en entier ou par tranches.*

*Le conseil d'administration détermine le prix d'émission, la nature des apports et la date à compter de laquelle les nouvelles actions donnent droit au dividende, ainsi que les autres modalités de l'émission des actions qui ne sont pas réservées à l'assemblée générale.*

*Le conseil d'administration décide de l'affectation des droits préférentiels de souscription des actionnaires qui n'ont pas été exercés.*

*Le conseil d'administration peut supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription:*

- pour les options attribuées dans le cadre usuel aux établissements financiers preneurs fermes en lien avec l'introduction de la société en bourse (option de surallocation);
- pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises et de participations;
- pour le placement d'actions nouvelles sur les marchés internationaux des capitaux par voie d'offre au public ou de placement auprès d'investisseurs institutionnels au prix qui résultera de la construction du livre d'ordre (bookbuilding).

**Informations**

**Langue**

L'Assemblée générale sera tenue en anglais. Une traduction simultanée en français sera disponible.

**Documentation**

Les comptes annuels, les comptes de groupe, le rapport annuel et le rapport de rémunération de l'exercice 2017 ainsi que les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés au siège de la société, chemin du Pré-Fleuri 3, 1228 Plan-les-Ouates et sur le site [www.geneuro.com](http://www.geneuro.com). Chaque actionnaire peut en outre demander qu'un exemplaire de ces documents lui soit envoyé.

**Admission à l'Assemblée générale**

La Société a mandaté SEGETIS SA, Platz 4, 6039 Root D4, Suisse (tél. +41 541 91 00, fax +41 541 91 01, [netvote@segetis.ch](mailto:netvote@segetis.ch)) pour la gestion logistique de l'Assemblée générale.

Les actionnaires qui veulent participer à l'Assemblée générale doivent s'adresser à leur banque de dépôt. Leur banque prendra contact avec SEGETIS SA et procurera à l'actionnaire la carte d'admission à l'Assemblée générale ou remettra simplement à l'actionnaire une attestation de blocage (qui devra être valable jusqu'au lendemain de l'Assemblée générale). Dans ce dernier cas, l'actionnaire devra envoyer lui-même l'attestation de blocage à SEGETIS SA, qui lui fera tenir la carte d'admission.

Les demandes de cartes d'admission à l'Assemblée générale devront parvenir à SEGETIS SA au plus tard le mardi 22 mai 2018 à midi (heure suisse). Aucune carte d'admission ne pourra être émise à l'Assemblée générale.

**Participation et représentation à l'Assemblée générale**

Les actionnaires qui désirent participer à l'Assemblée générale en personne ou par leurs organes ou représentants légaux se présenteront directement au contrôle d'entrée de l'Assemblée générale munis de leur carte d'admission.

Les actionnaires qui désirent se faire représenter à l'Assemblée générale pourront procéder comme suit :

- Les actionnaires qui désirent être représentés par le représentant indépendant, l'Etude GAMPERT et DEMIERRE-MORAND, devront compléter la carte d'admission en ce sens, avec les instructions nécessaires, la signer et la retourner par poste à SEGETIS SA (à l'adresse mentionnée ci-dessus) pour réception au plus tard le mardi 22 mai 2018 à midi (heure suisse).

- Les actionnaires qui désirent être représentés par un tiers devront compléter la carte d'admission en ce sens et le tiers devra se présenter au contrôle d'entrée avec la carte d'admission complétée.

Aucune procuration ne pourra être donnée à des membres du Conseil d'administration ou de la Direction.

**Vote électronique**

Le mandat et les instructions au représentant indépendant, l'Etude GAMPERT et DEMIERRE-MORAND, peuvent également être donnés électroniquement via <https://www.netvote.ch/geneuro>. Les données d'accès figureront sur la carte d'admission envoyée aux actionnaires. Le mandat et les instructions au représentant indépendant devront être entrés en ligne au plus tard à midi (heure suisse) la veille de l'Assemblée générale.

Genève, le 3 mai 2018

Au nom du Conseil d'administration de GeNeuro SA

Jesús Martin-Garcia  
Administrateur président